

Communiqué de presse

La réduction de l'avantage fiscal pour les dons menace la générosité Le plan du gouvernement coûtera des millions aux bonnes causes et sapera la confiance des donateurs

Le gouvernement fédéral prévoit une réduction significative de l'avantage fiscal pour les dons par le biais du 'Projet de loi portant des dispositions diverses' (DOC56K0963/001) [à l'ordre du jour de la Commission Finances et Budget de ce mardi 23 septembre]. L'article 65 de ce projet de loi réduit le pourcentage de réduction d'impôt de 45% à 30%, à compter de l'année d'imposition 2026. Cela signifie que les dons effectués en 2025 généreront soudainement un avantage fiscal moindre, même s'ils ont été effectués dans le cadre du système actuel.

Selon l'exposé des motifs, l'argument budgétaire – estimé à 40 millions d'euros d'économies – est décisif. Le gouvernement affirme que les donateurs se soucient avant tout de la cause elle-même, et non de l'avantage fiscal. Mais des études de marché suggèrent le contraire. En mai 2025, un donateur sur quatre indiquait qu'il ne donnerait plus sans réduction d'impôt. Avec une réduction à 30%, 11 % prévoyaient de donner moins, avec une baisse moyenne de 31%. Après 2025, la perte de dons pourrait atteindre 10 à 30% (soit 40 à 120 millions d'euros). Cela représente un coup dur pour les institutions sans but lucratif agréées, qui assument de plus en plus de missions sociétales tandis que les subventions stagnent, voire diminuent.

Même si dans ce cas précis, il n'y a pas rétroactivité au sens légal du terme, cette mesure, prise en fin d'année 2025 y compris pour les dons effectués durant cette même année, porte atteinte aux attentes légitimes et à la confiance du citoyen. Or, cette confiance est précisément le fondement sur lequel repose le système de réduction d'impôt depuis 1949 : le gouvernement reconnaît que la générosité des citoyens rend possibles des projets d'intérêt général et le soutient par un avantage fiscal.

Avec ce changement de cap, le gouvernement abandonne une tradition vieille de plus de 75 ans, au cours de laquelle des majorités de diverses tendances ont maintenu et renforcé l'incitation aux dons. La réduction prévue est à courte vue : elle permettra des économies à court terme, mais entraînera une diminution des ressources pour la société civile et des pertes de personnel pour la prestation de services.

La Coalition Impact appelle une fois de plus les parlementaires, principalement de la majorité, à reconsidérer cette mesure.

« Si une réduction est inévitable, il faut au moins s'assurer qu'elle ne s'applique pas rétroactivement aux dons de 2025. C'est la seule façon de maintenir la confiance des citoyens et des organisations et de garantir que la générosité continue dans l'avenir de répondre aux besoins de la société. »

Au nom de la Coalition Impact,

Jean De Crane, CEO Fédération Belge des Fondations Philanthropiques (FBFP) asbl

jean.decrane@stichtingen.be | +32 475 446173

Erik Todts, président Récolte de fonds Ethique (RE-EF) asbl

erik@re-ef.be | +32 476 982404

En pièce jointe : note plus détaillée (destinée aux parlementaires).